

Arrêté SGAR : **94 - 413**

Objet : 69 - MORANCE  
Maison Forte du Pin

Taxe	
I.V.A.	
Salaires	100
TOTAL	100
en débet	

Publié et enregistré à la Conservation des hypothèques  
de VILLEFRANCHE SUR SAONE le - 4 JUIL 1994  
Dépôt No 5047 Volume 1994 P N. 3145  
Reçu Centy finances au débet  
Le Conservateur

*[Signature]*  
IMBARD

**ARRETE**

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône,  
Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifié et complété par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et n° 61.428 du 18 avril 1961 ;

VU le décret n° 82.290 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région ;

VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des préfets de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique,

La commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Rhône-Alpes entendue, en sa séance du 23 novembre 1993,

VU les autres pièces produites et jointes au dossier,

CONSIDERANT que la maison forte du Pin à Morancé (Rhône) présente un intérêt d'art suffisant, pour en rendre désirable la préservation, en raison de la grande valeur architecturale et archéologique de son donjon, sa galerie et son corps du logis,

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles,

ARRETE :

Article 1er : Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le donjon, le corps du logis et la galerie sur portail qui les relie à la maison forte située au lieu-dit du Pin, à Morancé (Rhône), figurant au cadastre Section B, parcelle 253, d'une contenance de 1104 m<sup>2</sup> appartenant à la société civile immobilière du Pin qui en est propriétaire depuis le 7 mars 1977 par acte dressé par Maître Rivoire, Notaire associé à Thizy (Rhône), et publiés au bureau des hypothèques de Villefranche-sur-Saône le 25 avril 1977, volume 3270 n° 08. Ladite société a son siège social à Morancé (Rhône), lieu-dit "Du Pin" et est représentée par M. Jean-François GONINDARD, Mme Brigitte GONINDARD, Mme Régine GONINDARD, à la suite de la mise à jour des statuts de la S.C.I. survenu le 29/7/87.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Le Préfet  
de la Région Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône

Paul BERNARD

Pour Ampliation

Pour le Préfet  
de la Région Rhône-Alpes  
et du Département du Rhône  
par délégation  
Le Directeur du Service Administratif  
F. BALAGUÉ